CREPOSA
Centre de Recherche et d'Étude des Populations et des Sociétés Africaines
B.P. : 4447 – N'Djaména (Tchad) ; Téléphone : (00235) 66 29 40 26 / 62 17 71 57 ; Courriel : creposaer@gmail.ca

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Il s'est tenu le 8 février 2025, de 9 heures à 17 heures dans l'Amphithéâtre du CERGIED, au Quartier Gassi à N'Djaména, l'Assemblée Générale Extraordinaire du CREPOSA. Le Conseilleur Principal du Conseil d'Orientation Scientifique (COS) du CREPOSA en assurant la présidence.

MEMBRES PRESENTS:

1. Dr. DJIMASRA NODJITIDJE, Conseiller Principal du COS
2. MIANGOTAR YODE, Conseiller Principal Adjoint
3. DJAM'ANGAI Ludé, Gestionnaire
4. NGARMBATEDJIMAL Alexis, Responsable UFR Populations et Sociétés
5. MADJIGOTO Robert, Responsable UFR Espaces et Environnement
6. NEMIAN MEURDÉ, Responsable UFR Santé
7. DOUMDE MBAIOGOUM, Responsable UFR Économie et Statistique
8. SERVICE BALOUA Géraldine, Responsable UFR Droit
9. GUELNGAR KONODJI, Responsable UFR Communication et Technologie de l'Information
10. MBAINASSEM Scholastique, Membre régulier
11. ALLAMBADEMEL Vincent de Paul
12. GONDJÉ Pauline, Membre régulier
13. Reounodji Madji Cyrille, Membre régulier
14. ABDERAMANE Mahamat, Membre régulier
15. NAIMDOUM Bertin, Membre régulier
16. ANNOUR Fatime, Membre régulier
17. TOÏNGAR Firmin, Membre régulier
18. BRAHIM Hamid, Membre régulier
19. DJIMTONE Géraud, Membre régulier
20. KIMTO Olivier, Membre régulier
21. NGARYAMNGAYE Sébastien, Membre régulier
22. DORNODJI Jeannette, Membre régulier
23. MOULAMBAYE Roland, Membre régulier
24. TAMIRA Salomon, Membre régulier
25. NODJILEMBAYE NDJEKILA MODESTINE, Membre régulier
26. Yussuf SOUMAYINE, Membre régulier
27. AMADOU Sanda, Membre régulier
28. Yakoub MALOUM, Membre régulier
29. HISSEIN ABDOULAYE, Membre régulier
30. YANKIMADJI Estella, Membre régulier
31. DJIMTONÉ Géraud, Membre régulier
32. DJEDANEM Hervé, Membre régulier
33. MAKDOTE Frédéric, Membre régulier

ORDRE DU JOUR APPROUVE :

1. Examen et adoption des propositions de révision des textes de base ;
2. Validation des documents de politiques internes du CREPOSA ;
3. Examen de la démission de deux membres du Conseil d'Orientation Scientifique ;
4. Information sur les processus d'établissement de nouveaux partenariats.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Ouverture de la session

Le Président de séance, Dr. DJIMASRA NODJITIDJE, déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à 09 heures 15 minutes. Il remercie l'ensemble des membres pour leur mobilisation, et salue l'esprit de responsabilité qui anime cette session. Il rappelle que cette AGE a été convoquée le 23 décembre 2024, conformément à l'Article 12 du Règlement Intérieur, et que tous les documents de travail ont été communiqués aux membres dans les délais réglementaires.

Le Secrétaire de séance, MIANGOTAR YODE, procède à l'appel nominal. Il est constaté que 33 membres réguliers sont physiquement présents.

L'ordre du jour est lu par le Secrétaire de séance. Aucun amendement n'est proposé. Il est adopté à l'unanimité.

Point 1 : Examen et adoption des propositions de révision des textes de base

1.1 Présentation des propositions

Le Conseiller Principal ouvre ce premier point en rappelant que l'AG extraordinaire de janvier 2024 avait mandaté le Gestionnaire pour mettre en place une équipe chargée de réviser les textes de base du CREPOSA. Il indique que cette équipe a travaillé pendant plusieurs mois pour produire des propositions de modification des Statuts et du Règlement Intérieur, en tenant compte du contexte sociopolitique, économique, environnemental et numérique actuel du Tchad.

Madame SERVICE BALOUA Géraldine, qui a coordonné les travaux du comité de révision, prend la parole pour présenter les modifications proposées. Sa présentation s'articule autour de cinq axes principaux :

- Actualisation du Préambule des Statuts pour intégrer les réalités de la crise environnementale, la révolution numérique et la montée de la demande citoyenne en matière d'information et de transparence ;
- Enrichissement de l'Article 5 (Mission) : la mission du CREPOSA est étendue à la communication et à la vulgarisation scientifique en tant que vecteurs de changement social, en sus de la recherche et de la formation ;
- Ajout de trois nouveaux objectifs à l'Article 6 des Statuts : (i) informer et sensibiliser les populations, en particulier les communautés rurales et les jeunes, sur les enjeux du développement durable, de la gouvernance, de l'environnement et de la santé ; (ii) contribuer à la préservation de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles ; (iii) promouvoir la culture de la paix, de la cohésion sociale et du dialogue intercommunautaire ;

- Extension de l'Article 7 (Activités) par l'adjonction de la communication et de la vulgarisation scientifique comme activité à part entière, et l'intégration des sciences politiques et de la gouvernance aux domaines couverts par le Centre ;
- Suppression de la limitation de mandat pour les membres du COS à l'Article 7 ;
- Révision du Règlement Intérieur par l'ajout d'un devoir de communication responsable pour les membres (Article 42), la création d'un nouveau Chapitre IV sur la communication et la vulgarisation scientifique, et l'inscription de l'obligation de rendre les résumés des travaux accessibles en arabe tchadien et en langues nationales.

1.2 Débats

La parole est ouverte aux membres. Les échanges sont substantiels et révèlent un large consensus autour de la nécessité de moderniser les textes fondateurs du Centre et de poursuivre le développement du Centre grâce aux expériences des membres qui ont une meilleure connaissance de son parcours.

Après épuisement des débats, aucune opposition de fond n'est exprimée sur les modifications proposées.

1.3 Vote

Le Président de séance soumet les modifications aux Statuts et au Règlement Intérieur au vote. Les résultats sont les suivants pour l'ensemble du bloc de modifications :

- Voix pour : 33
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Point 2 : Validation des documents de politiques internes du CREPOSA

2.1 Présentation des documents

Le Chercheur-Manager, MIANGOTAR Yode, présente les documents de politiques internes soumis à l'approbation de l'Assemblée. Ces documents ont été élaborés par le Comité Scientifique en concertation avec le COS, en vue de doter le Centre de cadres opérationnels formels pour la conduite de ses activités. Trois documents sont soumis à validation :

Document 1 : CODE D'ETHIQUE ET DE CONDUITE : Ce document définit les standards de comportement attendus de tous ses membres dans l'exercice de leurs activités scientifiques et professionnelles. Il s'articule autour de deux volets. Le premier volet porte sur six principes éthiques de la recherche : rigueur et impartialité scientifique ; intégrité dans les procédures de recherche, notamment en matière de financement, de collecte des données et de publication ; usage responsable des résultats dans l'espace public ; promotion de la bonne gouvernance interne ; et redevabilité financière et narrative envers les partenaires et la communauté scientifique. Le second volet concerne quatre principes de conduite contre le harcèlement et les abus. Le CREPOSA applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute discrimination, brimade, harcèlement sexuel, exploitation sexuelle ou maltraitance des enfants. Toute violation doit être signalée à la hiérarchie, qui est tenue de diligenter une enquête dans les meilleurs délais.

Document 2 : POLITIQUE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS : Ce document, en vigueur depuis janvier 2024, formalise l'engagement du CREPOSA à protéger la dignité de toutes les personnes avec lesquelles il travaille. Il définit précisément

les notions d'exploitation et d'abus sexuels, interdit explicitement toute relation sexuelle entre membres/employés et bénéficiaires ou enfants (moins de 18 ans), et établit des procédures claires de signalement et d'enquête. Les responsabilités sont réparties entre le COS, le CS, les responsables d'UFR et l'ensemble des membres, qui doivent tous contribuer à créer un environnement de travail protecteur. Des sanctions disciplinaires, voire judiciaires, sont prévues en cas de manquement.

2.2 Débats

Les membres ont examiné les deux documents. Après épuisement des débats, aucune opposition de fond n'est exprimée sur les modifications proposées.

2.3 Vote

- Voix pour : 33
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Point 3 : Examen de la démission de deux membres du Conseil d'Orientation Scientifique

3.1 Présentation de la situation

Le Président de séance informe l'Assemblée qu'il a reçu, en date du 31 janvier 2025, une lettre de démission de Monsieur NGARMBATEDJIMAL Alexis, PhD, de son poste de Responsable de l'UFR Populations et Sociétés au sein du Conseil d'Orientation Scientifique, poste auquel il avait été élu par acclamation lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2024. Il précise que cette démission porte exclusivement sur le poste de Responsable d'UFR au sein du COS, et non sur la qualité de membre régulier du CREPOSA. M. NGARMBATEDJIMAL Alexis, explique dans sa lettre qu'il souhaite se consacrer pleinement aux autres activités de CREPOSA.

Le Président de séance donne la parole à M. NGARMBATEDJIMAL Alexis, qui est présent dans la salle, pour qu'il confirme sa décision et s'adresse à l'Assemblée. M. NGARMBATEDJIMAL Alexis, prend la parole et confirme sa démission. Il exprime sa gratitude envers les membres du Centre pour la confiance qu'ils lui ont accordée lors de son élection. Il souligne que sa décision est motivée par le souci d'assurer le meilleur service possible au CREPOSA. Il réaffirme son attachement aux valeurs du Centre et son engagement à continuer à y contribuer.

Dans la même foulée, le Président de séance informe qu'il a été saisi quelques minutes plus tôt par Monsieur Doumdé Mbaiogoum, de son intention de démissionner de la coordination de l'UFR Economie et Statistique. La parole a été donnée à l'intéressé qui a confirmée l'information et l'a motivée par des contraintes professionnelles qui allaient l'éloigner de N'Djamena pour plusieurs mois.

3.2 Débats

Après épuisement des débats, aucune opposition de fond n'est exprimée sur la démission.

3.3 Vote

L'Assemblée est appelée à prendre acte des démissions et à statuer sur les modalités de remplacement.

- Voix pour : 33
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

3.3 Election d'un nouveau responsable

Séance tenante, les membres présents ont proposé que ALLAMBADEMEL Vincent de Paul et Reounodji Madji Cyrille, occupent, respectivement, les postes de Responsable des UFR « Population et Sociétés » et « Economie et Statistique ». Ces derniers acceptent ces propositions et sont élus par acclamation.

A l'issue de cette élection, le Bureau du Conseil d'Orientation Scientifique se présente comme suit.

Conseiller Principal : **DJIMASRA NODJITIDJE Nestor**
Conseiller Adjoint : **MIANGOTAR YODE**
Gestionnaire : **DJAM'ANGAI Ludé**

Responsable des Unités de Formation et de Recherche (UFR) :

- Population et Sociétés : **ALLAMBADEMEL Vincent de Paul, PhD**
- Espaces et Environnement : **MADJIGOTO Robert, PhD**
- Santé : **NEMIAN MEURDÉ, PhD**
- Economie et Statistique **: Reounodji Madji Cyrille**
- Droit : **SERVICE BALOUA Geraldine**
- Communication et Technologie de l'Information : **GUELNGAR KONODJI**

Point 4 : Information sur les processus d'établissement de nouveaux partenariats

4.1 Rapport du Conseiller Principal

Le Conseiller Principal, Dr. DJIMASRA NODJITIDJE, rappelle que l'AGE de janvier 2024 avait mandaté le Conseiller Principal et son Adjoint pour engager les démarches nécessaires à l'établissement de conventions et partenariats pour la conduite d'activités de recherche et d'évaluation pour le compte des ONG et associations opérant au Tchad.

Il dresse un bilan des démarches accomplies depuis lors et informe l'Assemblée des perspectives ouvertes dans cinq directions :

1. Partenariats avec les ONG humanitaires actives au Tchad : Des contacts ont été établis avec plusieurs ONG et des discussions préliminaires sont en cours pour des mandats d'études et d'évaluation.

2. Partenariat avec l'UNICEF : Des échanges sont en cours, et assez avancés, avec l'UNICEF pour un partenariat pour la réalisation d'une recherche sur la résilience des adolescentes.

3. Partenariat avec MSF: Des échanges sont en cours, et assez avancés, avec MSF France pour la réalisation de l'étude « Coût-efficacité, acceptabilité et faisabilité de l'intégration de la vaccination antipaludique (R21/Matrix-M) dans la CPS au Tchad (INTEGREVAC).

4.2 Débats

Les membres accueillent ce rapport avec satisfaction.

4.3 Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte du rapport du Conseiller Principal sur les démarches de partenariat engagées et mandate le COS pour poursuivre et finaliser les négociations en cours.

QUESTIONS DIVERSES
Sous ce point, deux questions sont abordées à l'initiative des membres.

1. Cotisations 2025 : Le Gestionnaire, DJAM'ANGAI Ludé, rappelle que les cotisations mensuelles de l'année 2025 doivent être acquittées conformément à l'Article 36 du Règlement Intérieur. Il informe les membres que le montant reste fixé à celui adopté lors de la dernière AG ordinaire. Un état des cotisations sera communiqué individuellement à chaque membre dans les deux semaines suivant cette AGE.

2. Prochaine session : Le Président de séance annonce que la prochaine Assemblée Générale ordinaire est prévue pour le deuxième semestre 2025, à une date qui sera communiquée en temps utile.

CLÔTURE DE LA SESSION
Le Président de séance, Dr. DJIMASRA NODJITIDJE, remercie l'ensemble des membres pour la qualité des échanges, l'esprit constructif et le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve tout au long de cette journée de travail. Il souligne que cette AGE marque une étape importante dans la vie du CREPOSA, en modernisant ses textes fondateurs, en dotant le Centre de documents de politique interne, et en ouvrant de nouvelles perspectives de partenariat.

Il rappelle que les textes révisés et les documents de politique validés seront finalisés et communiqués à tous les membres dans un délai de trente (30) jours. La version officielle sera signée, enregistrée et déposée auprès des autorités compétentes conformément à la législation tchadienne en vigueur.

La session est levée à 17 heures 00 minute.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé et signé par les membres du bureau de séance.

Fait à N'Djaména, le 8 février 2025.

Le Président de séance	**Le Secrétaire de séance**	**Le Rapporteur**
Dr. DJIMASRA NODJITIDJE	MIANGOTAR YODE	DJAM'ANGAI Ludé
Conseiller Principal du COS	*Conseiller Principal Adjoint*	*Gestionnaire*

Signature : _____ Signature : _____ Signature : _____